Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260414-AFAF_2026_01_04-DE

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE PLEYBEN – (AFAFAF)

DELIBERATION DU BUREAU - SEANCE DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix heures et trente minutes, les membres de l'AFAFAF de Pleyben, légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît SPRIET.

Date de convocation : le 27 mars 2026

Participaient à cette réunion : M. SPRIET Benoît – M. AUTRET Jean-Yves – Mme DEMEURE Florence – M. LE GALL Didier – M. LALLOUET Philippe – M. LEON Nicolas – M. QUEVAREC Alexandre - Mme STERVINOU Hélène – Mme PAVEC Brigitte (représentante de Mme Le Maire)

Absents excusés : M. PAVEC Yoann – M. CARO Ronan

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

N° 2026/01/04 : COTISATION DES PROPRIETAIRES 2026

Monsieur le Président de L'AFAFAF de Pleyben rappelle au bureau qu'une nouvelle tarification a été mise en place en 2025, après un travail administratif important sur le fichier des propriétaires dont les données sont issues de la déclaration PAC, du cadastre et complétées par les informations des parcelles agricoles exclues du périmètre de la PAC.

Le fichier étant à jour à présent, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs pour 2026 :

- surface inférieure à 1 hectare : pas de facturation
- surface comprise entre 1 et 4,99 hectares : forfait de 15 €
- surface supérieure ou égale à 5 hectares : 3 € par hectare

Après en avoir délibéré, les membres du bureau décident, à l'unanimité, d'adopter à compter de 2026, la tarification de la cotisation détaillée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,
Nicolas LEON.

Le Président de l'AFAFAF,
Benoit SPRIET.